



Avis de publication d'un règlement

1. Lors de sa séance ordinaire tenue le 17 juin 2021, le conseil d'agglomération de la Ville de Longueuil a adopté le *Règlement CA-2021-352 modifiant le règlement CA-2020-323 sur la gestion contractuelle*.

2. Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

3. Une copie de ce règlement peut être consultée sur <https://longueuil.quebec/fr/services/reglements-municipaux> ou en faisant une demande à greffe.ca@longueuil.quebec.

Longueuil, le 29 juin 2021.

Carole Leroux, avocate

Assistante-greffière